

Note synthétique pour la réunion du comité de pilotage du 05/04/2011

Site Natura 2000 n° 53 (SIC) Prairies de la vallée de l'Aisne (FR2100298)

Cadre géographique

Le site Natura 2000 « Prairies de la vallée de l'Aisne » comprend une partie de la vallée alluviale de l'Aisne dans le département des Ardennes. Son périmètre est partagé en deux secteurs et s'étend sur 21 communes de Thugny-Trugny à Givry et de Voncq à Mouron.

Ce site Natura 2000 de 4 242 ha, désigné au titre de la directive Habitats, s'avère entouré en amont (2 ZPS « Vallée de l'Aisne à Mouron » et « Confluence Aisne-Aire » pour un total de plus de 2 500 ha) et en aval (ZPS « Aisne aval de Château-Porcien » pour près de 1 500 ha) par des sites désignés au titre de la directive « Oiseaux »

Afin d'appréhender un raisonnement global et garantir une cohérence dans la politique de protection à mener sur la vallée de l'Aisne, sur demande de l'opérateur, l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 FR2100298 tient compte de certaines espèces d'oiseaux comme indicateurs, cela dans un cadre facultatif.

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

La cartographie des unités écologiques n'est pas exhaustive, mais elle a été effectuée grâce à un échantillonnage raisonné réparti sur l'ensemble de la vallée, de façon à être représentatif des unités écologiques du site Natura 2000.

Le diagnostic écologique du site confirme que les espèces et les habitats naturels du site Natura 2000 FR2100298 « Prairies de la vallée de l'Aisne » constituent un patrimoine écologiquement remarquable.

Ce vaste territoire mis en valeur dans sa grande majorité par le secteur agricole constitue un vaste ensemble de prairies alluviales en mosaïque avec des zones de cultures (en priorité dans la partie aval du site), des forêts alluviales et des mégaphorbiaies.

Les 9 habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » représentent 31.15 % de la surface du site n°53.

Bien que la flore soit très riche et patrimoniale, aucune espèce végétale ne relève de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Les habitats naturels qui sont à considérer comme prioritaires sont les habitats de prairies mésophiles de fauche et la végétation des eaux stagnantes de l'*Hydrocharition*.

Ceux qui nécessitent une attention particulière sont la végétation de la rivière, les boisements alluviaux, et la mégaphorbiaie mésotrophe.

Les principales menaces sont pour :

- les prairies de fauche : l'eutrophisation par l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation, chargement animal), le labour pour mise en culture,
- la végétation de l'*Hydrocharition* : la modification du cours de la rivière et l'eutrophisation,
- la végétation de la rivière : la perturbation de la dynamique naturelle du cours d'eau et l'utilisation importante d'engrais,
- les boisements : les coupes rases, la populiculture, l'intensification agricole,
- la mégaphorbiaie mésotrophe : la fermeture du milieu.

Les Habitats et les espèces considérés comme prioritaires sont listés dans les tableaux suivants.

Habitats (code Natura 2000)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Prairie mésophile de fauche (6510)	★★★	☺ à ☺☺☺	△△△	●●●
Aulnaie frênaie à haute herbe (91E0)	★★★	☺☺	△△△	●●●
Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (91F0)	★★★	☺	△△△	●●●
Rivières eutrophes du <i>Ranunculon fluitantis</i> ou du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)	★★	☺	△△	●●
Saulaie arborescente à saule blanc (91E0)	★★★	☺☺☺	△△	●●
Mégaphorbiaie mésotrophe (6430)	★★	☺☺	△△	●●
Végétation aquatique flottante de type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	★★ à ★★★	☺ à ☺☺☺	△△ à △△△	● à ●●●
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	★	☺☺☺	△△	●
Chênaie pédonculée neutrophile (9160)	★★	☺	△	●
Hêtraie chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore (9130)	★	☺	△	●

Espèces (code Natura 2000)	Valeur patrimoniale	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Cuivré des marais (1060)	★★★	△△△	●●●
Agrion de Mercure (1044)	★★★	?	?
Cordulie à corps fin (1041)	★★★	?	?
Chabot (1163)	★★★	△△△	●●●
Lamproie de Planer (1096)	★★★	△△△	●●●
Bouvière (1134)	★★★	△△	●●
Loche de rivière (1149)	★★★	△△△	●●●

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★)

Etat de conservation : Bon ☺☺☺), Moyen (☺☺), mauvais (☺)

Degré de vulnérabilité : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Niveau de priorité : Fort (●●●), Moyen (●●), Faible (●)

? Ces deux espèces n'ont pas été vues sur le site en 2005 et 2006. Si elles sont présentes, leurs effectifs sont si faibles qu'elles peuvent être considérées comme très fragiles.

Sur les 4 espèces de poissons d'intérêt communautaire, le Chabot, la Loche de rivière et la Lamproie de Planer possèdent la priorité la plus forte compte tenu de leurs très faibles populations.

De plus, quatre espèces d'oiseaux ont été retenues comme indicateurs forts de la « bonne santé » écologique du site : Râle des Genêts, Courlis cendré et Tarier des prés pour les espèces prairiales et Petit Gravelot pour les espèces liées au cours d'eau.

D'autres espèces animales à niveau de priorité moyen doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit entre autre du Grand Murin et du Murin à oreilles échanquées, de la Pie-grièche écorcheur ou l'Hirondelle de rivage.

Principales activités socio-économiques

L'activité agricole est prépondérante dans ce site. 80% de la surface du site sont de la Surface Agricole Utile mise en valeur par plus de 160 exploitations en 2000.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue au gré des restructurations : moins 13 % d'exploitations entre 2000 et 2008 et un retrait de la production laitière de la zone.

La qualité écologique de la vallée reconnue actuellement est la résultante de pratiques agricoles diversifiées, mais cet équilibre est fragile : l'évolution des prix des produits agricoles, le découplage des aides, la réduction du nombre d'actifs agricoles, les nouvelles techniques, les nouvelles cultures et le développement éventuel des énergies vertes peuvent très rapidement bouleverser la situation actuelle

Peu d'activités économiques, autres qu'agricoles, sont situées dans le site. Les surfaces boisées ou non exploitées sont faibles. Les surfaces entretenues grâce aux pêcheurs et aux chasseurs sont intéressantes mais représentent une part minime de ce vaste espace.

Trois puits d'alimentation en eau potable sont physiquement localisés dans le site et deux autres ont une partie de leurs périmètres de protection dans ce site.

La rivière Aisne étant dans les Ardennes en très grande partie domaniale (VNF) les 2 Associations Syndicales Autorisées concernées par le périmètre ont pour champ d'action les affluents Saulces et Loire.

La compétence inondation a été confiée par le Conseil Général des Ardennes à l'Entente interdépartementale Oise/Aisne.

Au niveau des collectivités, le site Natura 2000 est à cheval sur deux Communautés de Communes ; seule une association fédère l'ensemble des communes riveraines de l'Aisne dans le département des Ardennes (Association des communes riveraines de l'Aisne).

Les associations environnementales sont dynamiques et connaissent bien ce secteur.

Principaux enjeux

Les membres du comité de Pilotage du site réuni le 29/11/2006 ont validé les principaux enjeux retenus pour le site Natura 2000 « Prairies de la vallée de l'Aisne » :

- maintenir et restaurer les prairies et les pâtures,
- maintenir une mosaïque de pratiques agricoles,
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité,
- préserver les cours d'eau, les habitats et les espèces associées.

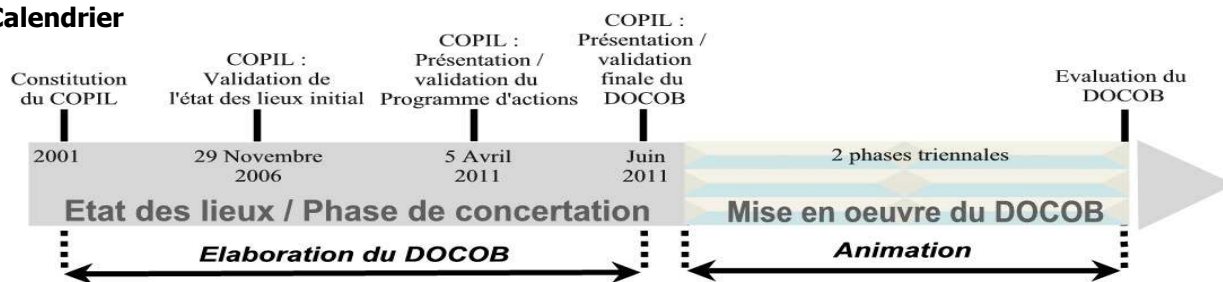
Objectifs de conservation

Objectifs opérationnels	Code et intitulé de l'action	
Lit majeur (zones inondables)		
Préserver la Qualité de l'eau	GH0	suivi, sensibilisation...
Maintenir ou restaurer les prairies/pâtures et les milieux associés	GH1	Maintien d'une mosaïque de pratiques agricoles
	GH2	Gestion extensive des prairies de fauche (retard de fauche, limitation de la fertilisation...)
	GH3	Gestion extensive des pâtures (limitation de la fertilisation et du chargement)
	GH4	Reconversion de terres arables en herbage extensif
	GH5	Maintenir et restaurer certains milieux ouverts
	GH6	Entretien de zones de mégaphorbiaies
	GH7	Préservation et entretien de haies
	GH8	Restauration/entretien de mares et noues
Préserver les boisements humides	GH9	Entretien et restauration de la ripisylve : sensibilisation et préconisation
Reconversion des peupleraies après exploitation	GH10	Reconversion des peupleraies en plantations avec essences feuillues adaptées (frêne, aulne, chêne...)
	GH11	Reconversion d'anciennes peupleraies en surfaces en herbe
Lit mineur et berges		
Maintien de la dynamique de l'hydrosystème (lit mineur)	GH12	Protéger et favoriser les atterrissements favorables à la présence du chabot et de la lamproie de planer.
	GH13	Préserver et si besoin, restaurer certaines annexes hydrauliques
	GH14	Mettre en place des techniques de génie végétal pour la restauration ou le confortement des berges
	GH15	Préserver la dynamique naturelle du cours d'eau (fuseau de mobilité, ...)

Les autres objectifs opérationnels sont les suivants :

- Réalisation d'inventaires complémentaires et évaluation de l'impact de la gestion
- Sensibilisation des acteurs locaux, de la population locale et des scolaires
- Travail de cohérence à l'échelle régionale et inter-régionale avec les autres animateurs de sites Natura 2000 de vallées
- Police, respect de la législation sur le site
- Ajustement du périmètre Natura 2000
- Suivi administratif et animation du site Natura 2000

Calendrier



COPIL : comité de pilotage DOCOB : document d'objectifs